

Affaire suivie par
Carlos CRUZ (DAAC)
carlos.cruz@ac-guadeloupe.fr
Tel : 06.90.73.56.50

Concours : « Connais-tu ton patrimoine ? »

Notice explicative

Préambule :

- Le concours « Connais-tu ton patrimoine ? » s'adresse aux élèves des classes de 5° et de 4° de tous les collèges de Guadeloupe.
- Il est co-organisé par le Rectorat et par le Conseil Départemental.
- L'action se déroule d'avril à juin 2021.
- L'opérateur en charge de l'organisation des épreuves est la société SKZ-Event's.

Inscriptions :

Chaque enseignant inscrira sa classe en ligne, du 15 au 31 mars. Une confirmation d'enregistrement lui sera transmise.

Lien vers la plateforme d'inscription : <https://forms.gle/otZUmpK3YUfcm1dD7>

Organisation du concours :

Les épreuves se déroulent en trois phases :

- **Phase « classe »** : chaque enseignant procèdera à la sélection de deux élèves par le biais d'un questionnaire à choix multiple en ligne proposé à toute la classe. L'épreuve est individuelle et pour s'assurer de l'équité elle sera passée simultanément par tous les élèves. Il faudra pour cela se rendre au CDI ou dans la salle informatique du collège. Le lien vers le questionnaire sera transmis à l'enseignant après inscription de sa classe.
- *La correction des questionnaires est assurée par la société SKZ-Event's.*
- **Phase établissement** : la société SKZ'Event's se rendra dans chaque collège pour organiser la finale établissement. Les élèves seront réunis dans la salle polyvalente du collège. Ils disposeront d'un boîtier leur permettant de répondre aux questions qui leur seront projetées. La société SKZ'Event's se chargera de la correction du questionnaire. A l'issue de cette épreuve elle désignera le nom des deux élèves qui représenteront leur collège à la finale départementale.
- **Phase départementale** : C'est la grande finale qui se tiendra au Palais du Département à Basse-Terre en présence d'élus, de personnalités de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du monde associatif.

Les lauréats seront récompensés par des prix offerts par le Conseil Départemental.

Tous les élèves ayant participé à l'opération recevront un diplôme d'encouragement.

Ressources :

Pour accompagner vos élèves dans cette action il vous est proposé de nombreuses ressources consultables et téléchargeables sur le [site de la DAAC](#) (article « Connais-tu ton patrimoine ? ») - questionnaire type par exemple.

Pour enrichir la base de données des questionnaires qui seront proposés aux élèves il est demandé à chaque classe de transmettre à la DAAC, 5 questions (avec les réponses). Les élèves auront peut-être de la chance de voir leurs questions parmi celles qui leur seront posées !